

9 août 2023

Me Chantal Carbonneau
Registraire, Cour suprême du Canada
Bureau de la registraire
301, rue Wellington
Ottawa, Ontario K1A 0J1

Objet : *Société Radio-Canada, et al. c. Sa Majesté le Roi, et al.* (40371) - Réponse à la requête en intervention du CLA (Ontario)

Madame la registraire,

Les présentes constituent la réponse des intimés, Sa Majesté le Roi et Personne désignée, aux requêtes en extension de délai et en intervention déposées par le Criminal Lawyers Association (Ontario).

Les intimés ne s'objectent pas aux requêtes.

En ce qui concerne la requête en intervention, le requérant satisfait aux exigences de l'art. 57 des *Règles de pratique de la Cour suprême* en ce qu'il démontre un intérêt dans la question en litige et en ce qu'il propose une position et une analyse pertinentes et utiles à la Cour, distinctes de celles avancées par les parties et les intervenants au dossier.

Dans l'éventualité où la Cour accueillait la requête en intervention, nous comprenons que les intimés pourront traiter, le cas échéant, de la position et des arguments avancés par le Criminal Lawyers Association dans le mémoire en réplique aux intervention, comme autorisé par l'ordonnance du juge en chef rendue le 2 août dernier.

Espérant le tout utile, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

